



Affaires indiennes et du Nord Canada

Rapport 2003 des pertes causées par les incendies

janvier 2005

Destinataire :
Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)

Auteur :
*Équipe d'intégration des services de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour le MAINC,
Administration centrale*



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

Canada

Table des matières

1.0	Introduction.....	1
2.0	Pertes de vie et blessures.....	2
3.0	Incendies signalés	6
4.0	Pertes matérielles	7
4.1	Généralités	7
4.2	Habitations	8
4.3	Bien immobiliers appartenant aux bandes, au gouvernement fédéral et autres	8
5.0	Causes d'incendies	9

This report is also available
in English under the title:

Indian and Northern Affairs Canada
Fire Loss Report 2003

1.0 INTRODUCTION

Le présent rapport contient des statistiques relatives aux pertes causées par les incendies dans les collectivités des Premières nations pendant l'année civile 2003, statistiques étayées de données comparatives des années précédentes. Celles-ci ont été interprétées et analysées en conformité avec les méthodes de rapport utilisées les années précédentes. Il convient de souligner que ce rapport est fondé uniquement sur l'information fournie par les Premières nations participantes. Par conséquent, le rapport ne brosse peut-être pas un tableau complet de la situation. Il est difficile d'évaluer le taux de participation des Premières nations. Celui-ci s'est amélioré dans certaines régions, alors que ce n'est pas le cas dans d'autres.

Les statistiques sur les pertes causées par les incendies sont présentées sous forme de tableaux et de graphiques. Des comparaisons ont été faites entre les pertes causées par les incendies durant les années antérieures pour en dégager les tendances. Le rapport ne tient pas compte des pertes imputables aux incendies se rapportant aux industries forestière, minière, pétrolière ou gazière.

Le tableau qui suit présente un résumé des statistiques de 2003 :

Catégorie	Quantité	Taux de variation par rapport à l'an dernier	Moyenne des dix dernières années	Taux de variation par rapport à la moyenne des 10 dernières années
Décès	12	0 %	17	-29 %
Blessures	24	-54 %	30	-20 %
Valeur des pertes	19,9 millions de dollars	-29 %	14.4 millions de dollars	+38 %

Le nombre de décès imputables aux incendies en 2003 a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, et est largement inférieur à la moyenne des dix dernières années.

On observe une tendance accrue de la part des services locaux d'incendie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, à intervenir dans des cas d'urgence, comme des urgences médicales, des accidents de la route et ainsi de suite. Cela fait en sorte que les appels pour des incendies ne sont plus qu'une partie de la responsabilité des services d'incendie, comme en fait foi le nombre élevé d'interventions déclarées comparativement au nombre d'incendies déclarés.

2.0 PERTES DE VIE ET BLESSURES

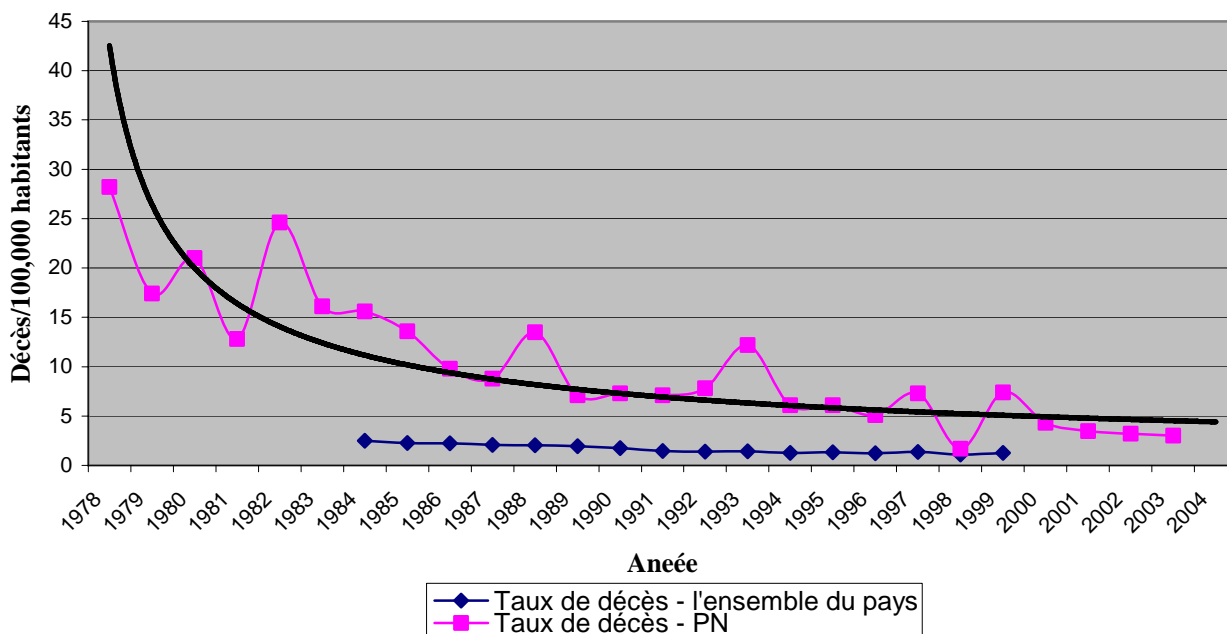
En 2003, 12 résidents de réserve (1 enfant et 11 adultes) ont péri dans des incendies. Ce total est le même qu'en 2002 (aucun enfant et 12 adultes). Comparativement à l'an passé, les blessures signalées causées par le feu ont diminué de 52 (15 enfants et 37 adultes) à 24 (3 enfants et 21 adultes).

Dans les collectivités des Premières nations, le taux de mortalité imputable à des incendies, c'est-à-dire le nombre de décès pour 100 000 habitants, s'est établi à 3,0 en 2003. De façon générale, ce taux affiche une tendance à la baisse, exception faite des brusques hausses enregistrées en 1988 et en 1993. Le taux de 2003 représente une baisse continue, mais il demeure toujours plus élevé que le taux de 1998, qui est de 1,7. Il est 2,4 fois supérieur à la moyenne canadienne de 1,27 enregistrée en 1999 (dernières données disponibles), qui est jugée élevée parmi les pays industrialisés. La moyenne canadienne des dix dernières années est de 1,36 décès pour 100 000 habitants.

Au cours des vingt dernières années, il y a eu réduction du taux de mortalité imputable à des incendies dans les collectivités des Premières nations. On constate toutefois que le taux a tendance à se stabiliser. Comme c'était le cas au cours des années précédentes, la plupart des décès surviennent dans des habitations, ce qui signifie que ces incendies sont plus susceptibles de causer la mort que les autres.

La figure 1 montre les taux annuels de mortalité imputable à des incendies au cours des vingt-six dernières années. Pendant cette période, le taux de mortalité a fluctué, mais en moyenne, il a diminué d'environ 8 % année.

Figure 1. Taux de décès dus à des incendies, PN (1978-2002)



Le tableau 1 donne une ventilation par année des blessures et des décès déclarés, causés par des incendies, pour des enfants et des adultes, de 1978 à 2003.

Table 1. Décès dus à des incendies et blessures (PN 1978-2003)

Année	Décès dus à des incendies			Blessures dus à des incendies		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
1978	21	34	55	14	3	17
1979	25	9	34	15	5	20
1980	27	14	41	9	7	16
1981	17	8	25	7	3	10
1982	30	18	48	17	10	27
1983	22	16	38	13	2	15
1984	28	10	38	10	4	14
1985	28	6	34	8	4	12
1986	17	9	26	8	6	14
1987	13	10	23	18	1	19
1988	15	22	37	22	13	35
1989	15	4	19	17	7	24
1990	16	4	20	24	7	31
1991	14	6	20	11	4	15
1992	16	7	23	19	4	23
1993	18	19	37	11	9	20
1994	13	6	19	14	6	20
1995	13	7	20	22	5	27
1996	11	6	17	9	5	14
1997	16	9	25	38	7	45
1998	5	1	6	26	7	33
1999	15	12	27	27	11	38
2000	9	7	16	27	3	30
2001	12	1	13	20	1	21
2002	12	0	12	37	15	52
2003	11	1	12	21	3	24

Les figures 2 et 3 fournissent les mêmes données sous forme de graphique à barres.

Figure 2. Décès déclarés (1978-2003)

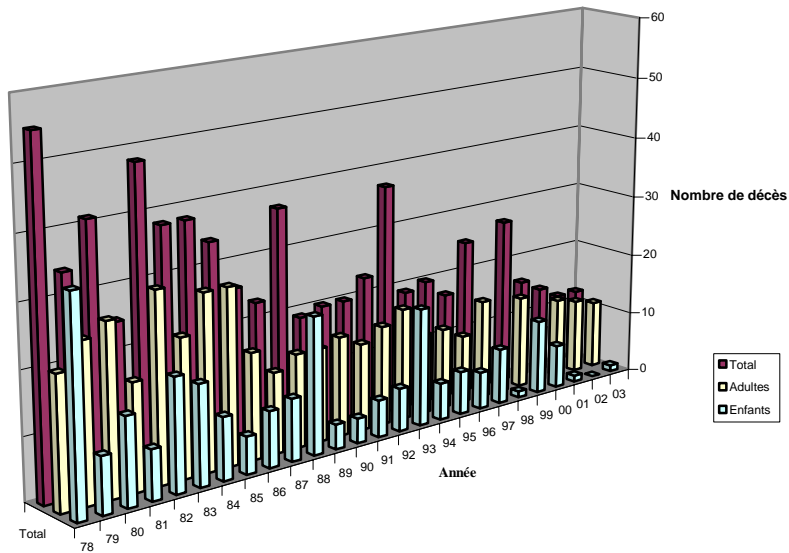
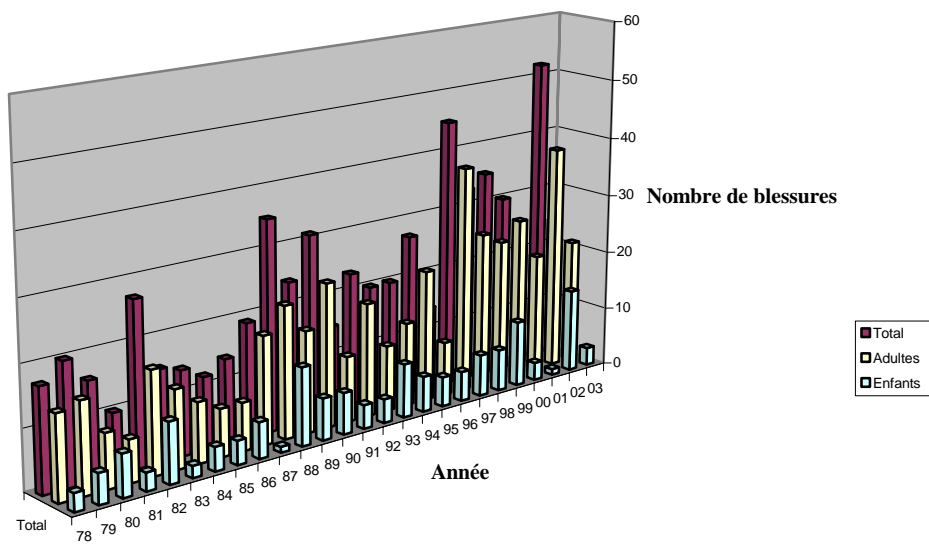


Figure 3. Blessures déclarées (1978-2003)



Le tableau 2 fournit des données par province sur le nombre d'interventions, le nombre d'incendies déclarés, la valeur estimative des pertes matérielles, le nombre de blessures subies par des adultes et des enfants ainsi que le nombre de décès d'adultes et d'enfants pour 2003.

Tableau 2
Pertes signalées imputables aux incendies
Classement par province et territoire

Province ou territoire	Nombre d'interventions signalées <i>*voir la note</i>	Nombre d'incendies signalés	Incendies signalés avec pertes financières	Valeur estimée des pertes financières	Blessures		Décès	
					Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
<i>Terre-Neuve</i>	0	0	0	0 \$	0	0	0	0
<i>Nouveau-Brunswick</i>	27	27	27	1 124 000 \$	2	0	0	0
<i>Nouvelle-Écosse</i>	16	16	16	1 113 000 \$	1	0	1	0
<i>Île-du-Prince-Édouard</i>	1	0	0	100,000 \$	0	0	0	0
<i>Québec</i>	21	21	21	490 000 \$	0	0	0	0
<i>Ontario</i>	1040	153	153	4 554 206 \$	4	0	5	0
<i>Manitoba</i>	383	383	48	3 132 938 \$	1	0	2	0
<i>Saskatchewan</i>	56	56	50	2 121 200 \$	1	0	3	1
<i>Alberta **</i>	84	84	61	6 167 432 \$	9	2	0	0
<i>Colombie-Britannique</i>	82	82	22	978 050 \$	2	1	0	0
<i>Yukon</i>	0	1	1	100 000 \$	1	0	0	0
TOTAL	1710	823	399	19 880 826 \$	21	3	11	1

*** Le niveau de détails fournis dans les rapports varie.** Une « intervention » signifie que les services d'incendie ont été appelés à se rendre sur les lieux d'un incident, qu'il y ait ou non incendie ou pertes financières. Certaines Premières nations déclarent toutes les interventions, y compris les fausses alarmes, les accidents de la route, les feux d'herbe, etc., alors que d'autres ne déclarent que les incendies entraînant des pertes financières.

** Les statistiques sur les incendies pour l'Alberta sur les Premières nations ont été fournies par le bureau du commissaire des incendies, Alberta Labour. Elles ne tiennent pas compte des feux d'herbe, de broussailles et de forêt.

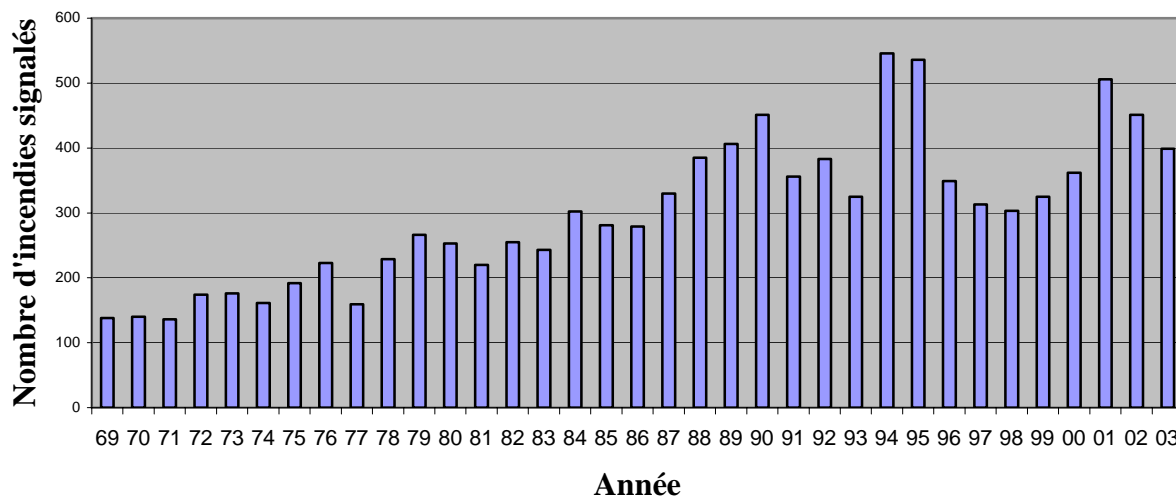
3.0 Incendies Signalés

En 2003, on a déclaré 823 incendies. De ce nombre, 399 ont entraîné des pertes financières et 376 se sont produits dans des habitations.

La façon de procéder pour déclarer le nombre d'incendies chaque année diffère selon la Première nation, le conseil tribal et la région. C'est pourquoi le bilan des pertes causées par les incendies déclarés indique le nombre d'interventions, le nombre d'incendies déclarés de même que le nombre d'incendies déclarés entraînant des pertes financières. Certaines Premières nations ne déclarent pas les interventions, alors que d'autres ne fournissent pas suffisamment de détails pour que l'on puisse faire une évaluation. Le nombre d'incendies déclarés par les Premières nations n'augmente pas. Il est difficile de préciser si cela est dû à l'absence d'incendies ou au fait que les Premières nations préfèrent ne pas les déclarer.

Vous trouverez, à la figure 4, un graphique indiquant le nombre d'incendies avec pertes financières qui ont été signalés entre 1969 et 2003. Ce nombre a diminué de 451 en 2002 et 506 en 2001 à 399 en 2003.

Figure 4. Nombre d'incendies signalés avec pertes financières (1969-2003)



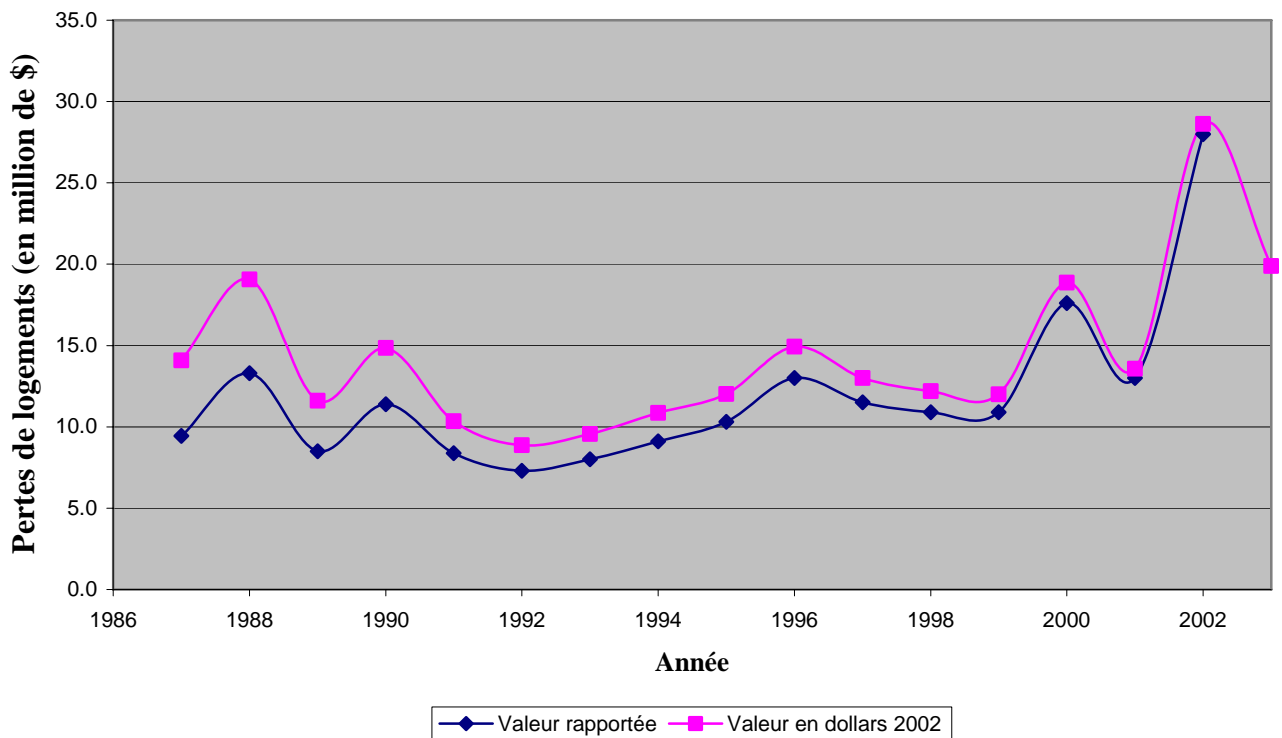
4.0 Pertes matérielles

4.1 Généralités

Les pertes causées par le feu comprises dans le rapport incluent les pertes de logements et de leur contenu, ainsi que d'autres biens immobilisés fédéraux ou privés, ou appartenant à d'autres bandes, situés dans des collectivités de Premières nations.

Les pertes totales de logement déclarées et imputables à des incendies en 2003 ont été évaluées à 19,9 millions de dollars, ce qui représente une hausse marquée comparativement à la moyenne de 14,4 millions de dollars établie sur une période de dix ans. La valeur des pertes de logement déclarée durant les 17 dernières années est indiquée au tableau 5.

Figure 5. Pertes totales de logements déclarées (1987 - 2003)



4.2 Habitations

Tel qu'il est indiqué au tableau 3, un total de 376 habitations furent endommagées ou détruites par le feu en 2003, soit 86 habitations de plus qu'en 2002. La valeur approximative des pertes est évaluée à 14 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 44% comparativement à l'an passé.

Tableau 3
Pertes liées aux habitations, classement selon les régions

Province ou territoire	Nombre d'habitations endommagées ou détruites	Valeur approximative des pertes
Terre-Neuve	0	0 \$
Nouveau-Brunswick	13	742 000 \$
Nouvelle-Écosse	10	890 000 \$
Île-du-Prince-Édouard	1	100 000 \$
Québec	21	490 000 \$
Ontario	123	3 791 922 \$
Manitoba	80	2 732 082 \$
Saskatchewan	48	1 921 200 \$
Alberta	54	2 408 029 \$
Colombie-Britannique	25	856 900 \$
Yukon	1	100 000 \$
TOTAL	376	14 032 133 \$

4.3 Biens immobiliers appartenant aux bandes, au gouvernement fédéral et aux autres

Les pertes imputables aux incendies majeurs signalées en 2003 figurent ci-après. Ce rapport ne fait pas la distinction entre les pertes subies par les Premières nations et celles subies par le secteur privé.

Incendies majeurs (250 000 \$ ou plus)

Région du Manitoba

Norway House – Feu de forêt – valeur approximative : 340 345 \$

Opaskwayak – Habitation – valeur approximative : 1,8 million de dollars

Région de la Colombie-Britannique

Bureau du gouvernement à Tl'etinqox-t' – immeuble à bureau –
valeur approximative : 300 000 \$

Alberta

Chateh IR – Old Dene Tha Community School – valeur approximative : 2 millions de dollars

5.0 Causes d'incendie

Les principaux types d'incendie qui ont touché les collectivités des Premières nations en 2003 sont les suivants : feux d'herbe, de broussailles et d'arbustes; viennent ensuite les incendies criminels ou présumés d'origine criminelle, les incendies provoqués par des enfants, et les incendies causés par des appareils électriques, de chauffage et de cuisine. Un grand nombre des pertes semble être imputable aux incendies criminels ou présumés d'origine criminelle. L'origine de nombreux incendies est également inconnu ou n'a pas été signalé.

Il faut souligner que le niveau de détails fournis dans les rapports diffère considérablement, ce qui nuit à une interprétation plus juste des différentes causes d'incendie et peut donner lieu à des écarts annuels importants. Le manque d'uniformité dans les rapports peut aussi expliquer les écarts importants dans le nombre de feux d'herbe, de broussailles et d'arbustes d'une année à l'autre.